

## A compter du 17 septembre 2024

### Nouvelle grille tarifaire des apports des professionnels en déchetteries

Dans le cadre de la mise en place de la filière REP PMCB (la Responsabilité Elargie aux Producteurs Produits et Matériaux du Bâtiment et la Construction), convention signée le 14 mai 2024, les apports de gravats des professionnels ne sont plus facturés.

La nouvelle grille de tarification des professionnels est établie à compter du 18/09/2024 comme suit :

Nature du déchet	Prix unitaire (HT)/ m <sup>3</sup>	TVA	Prix unitaire TTC /m <sup>3</sup>
Bois classe A	8 € / m <sup>3</sup>	5,5%	8,4 € TTC / m <sup>3</sup>
Déchets verts	10 € / m <sup>3</sup>	5,5%	10,6 € TTC / m <sup>3</sup>
Tout venant	40 € / m <sup>3</sup>	10%	44 € TTC / m <sup>3</sup>

Délibération N° 2024-0916-31 du 16 septembre 2024